



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis N° 9/2015
Au Conseil communal**

Adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant la réalisation d'un trottoir entre le quartier "Domaine Les Clyettes" et l'accès à la déchetterie avec la création d'une porte d'entrée au droit de l'accès du quartier, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier

Déléguée municipale

Mme Danielle Pasche

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

En date du 16 février 2015, le Conseil communal d'Arzier-Le Muids a adopté le préavis municipal N° 2/2015 concernant la demande de crédit de CHF 875'400.-- destiné à financer les aménagements routiers de la route d'Arzier RC 24-C-P cités en titre.

Depuis, le projet a été soumis à l'examen préalable auprès des Services cantonaux pour être ensuite mis à l'enquête publique entre le 3 mars et le 1^{er} avril 2015.

Afin de se conformer à l'art. 13 de la loi sur les routes et à l'art. 57 de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions, le projet mis à l'enquête doit encore être adopté par le Conseil communal d'Arzier-Le Muids, adoption faisant l'objet du présent préavis.

2. Adoption du projet

Les aménagements qui ont été mis à l'enquête publique correspondent au projet qui a été soumis au Conseil communal dans le préavis N° 2/2015 et dont le crédit a été accepté le 16 février 2015. Il s'agit des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant la réalisation d'un trottoir entre le quartier "Domaine Les Clyettes" et l'accès à la déchetterie avec la création d'une porte d'entrée au droit de l'accès du quartier, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier.

Pour mémoire, ci-après, la conclusion du préavis N° 2/2015 :

Le projet d'aménagement tel que proposé constitue la 5^{ème} étape issue du concept de sécurité routière de la commune d'Arzier-Le Muids développé conjointement avec la commune, le Service des routes et le bureau Bovard & Nickl SA.

Par le projet des constructions sur la parcelle N° 823, la Municipalité d'Arzier-Le Muids saisit l'opportunité de sécuriser définitivement ce tronçon de route en avançant l'entrée de localité au droit du carrefour qui va permettre de desservir le dernier quartier de villas qui se réalise le long de cet axe. Les aménagements entrepris sont réalisés dans le même esprit que ceux prévus par le concept de sécurité. Cette systématique permet d'identifier clairement les passages à piétons, ainsi que les portes d'entrée que ce soit pour les villages de Le Muids ou d'Arzier. La séparation de la traversée de localité en différentes séquences permet d'éviter une monotonie pour l'automobiliste lorsqu'il traversera le village d'Arzier. Cette situation se retrouve avec le nouveau tronçon à 50 km/h réalisée avec des bandes larges le long des bords de la chaussée. Après le passage du virage du stand de tir, la séquence suivante présentera une bande polyvalente à l'axe de la chaussée en relation avec les lieux.

En parallèle à ces aménagements routiers, la mobilité douce est également prise en compte avec la mise en place d'un sentier pédestre qui permet de relier le quartier des Clyettes à la gare de Le Muids par le chemin de la Petolière.

3. Traitement des oppositions

Pendant la durée d'enquête, une opposition a été enregistrée. Toutefois, après une séance de discussion, ladite opposition a été retirée.

4. Conclusions

Afin de pouvoir réaliser le projet d'aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P cités en titre, tel que mis à l'enquête publique entre le 3 mars et le 1^{er} avril 2015, et au vu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

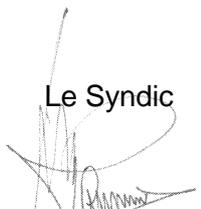
le Conseil communal d'Arzier - Le Muids

- vu le préavis municipal N° 9/2015 concernant l'adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant la réalisation d'un trottoir entre le quartier "Domaine Les Clyettes" et l'accès à la déchetterie avec la création d'une porte d'entrée au droit de l'accès du quartier, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier,
- vu le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï les conclusions de la commission susmentionnée,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 9/2015 relatif à l'adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant la réalisation d'un trottoir entre le quartier "Domaine Les Clyettes" et l'accès à la déchetterie avec la création d'une porte d'entrée au droit de l'accès du quartier, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier,

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 13 avril 2015, pour être soumis au Conseil communal d'Arzier - Le Muids.

Le Syndic

Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Andres Zähringer